

Leçon 06 - Titre de l'exercice : « vote Conseil d'administration »

Cet exercice est à rédiger sur votre traitement de texte, et à renvoyer à votre enseignant par mail, à l'adresse :

Jacques.AMAR@dauphine.fr

Indiquez-bien dans le titre de votre message : le numéro de la leçon et le titre de l'exercice.

Le 10 juin 2004, le conseil d'administration de la société C a approuvé le projet présenté par son président ayant pour objet la constitution d'une société en commandite par actions, la société B, à laquelle serait apportée la quasi-intégralité de l'actif de la société C.

- Le 5 juillet 2004, l'assemblée générale de la société C a approuvé l'apport partiel d'actifs à la société en commandite par actions en cours de constitution, l'opération étant soumise au régime des fusions et des scissions. M. M, associé minoritaire de la société C, estimant, deux ans après la délibération du 5 juillet 2006 ayant conféré à cette dernière la qualité de commanditaire de la SCA B, que cette délibération avait été votée contrairement à l'intérêt de la société C et dans l'unique dessein de favoriser les membres de la majorité, demanda l'annulation de celle-ci et de la SCA en résultant. Il est précisé que les membres de la majorité de la société C sont les commandités de la société B tandis qu'à la suite de l'apport partiel d'actifs, la société C a reçu des actions en tant que commanditaire.

Vous expliquerez en quoi la situation peut effectivement être très défavorable pour les minoritaires de la société C.